

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU LUNDI 22 JUILLET 2024 à 15 heures

PV N° 1

Présents : MM. BETOUX (Président), BERNARD, PARIS, PLANCHAT, RANCIER, VILLATTE.

Excusé : M. ROBERT.

Assiste : M. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement).

* ADOPTION D'UN PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 13 de la réunion du 04/06/24 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNATS

* GARCONS

La Commission note :

- le retour de l'ES St Silvain-Montaigut
- la création du club du FC Guéret
- la mise en sommeil de l'ES La Courtine-Crocq-La Villeneuve
- la disparition des équipes de Aubusson EF (4), Bellegarde en Marche (1), Boussac (4), Dun-Naillat (2), Evaux-Budelière (3), ESM La Souterraine (3)
- la création des équipes de Chambon (3), Champagnat (2), Clugnat (2), Felletin (2), Flayat (2), Grand-Bourg (2), Sardent (2), St Maurice ES (2), St Sébastien-Azérables (2), St Sulpice-St Georges (2), Ste Feyre (4).

La Commission proposera au Comité de Direction une composition des Poules.

DEPARTEMENTAL 2

Suite à la mise en sommeil de La Courtine-Crocq-La Villeneuve, la Commission, après étude des classements finaux 2023/2024, prend note de l'accord de Flayat (1) d'être maintenu en Départemental 2.

DEPARTEMENTAL 3

Suite à la mise en sommeil de La Courtine-Crocq-La Villeneuve et au non-engagement de Dun-Naillat (2), la Commission, après étude des classements finaux 2023/2024, prend note de l'accord de Jarnages-Parsac (2) et La Forêt du Temple (1) d'être maintenus en Départemental 3.

Comme voté le 28 juin dernier lors de l'Assemblée Générale, le déroulement des championnats départementaux 3 et 4 s'effectuera sur la saison complète.

* FILLES

La Commission note l'arrivée de quatre nouvelles équipes : Auzances, Creuse Avenir 2005, ES Guéretoise (2) et Royère de Vassivière.

Flayat remplace Sud Est Creuse, club radié.

Le nombre d'engagés étant supérieure à 16, la Commission, conformément au règlement du Championnat Féminin à 8, propose l'organisation directe du Championnat en deux Divisions en faisant accéder Foot Génération 2000 en Division 1, et en rétrogradant Ste Feyre en Division 2.

Boussac refusant l'accession, la Division 2 se retrouvant à 12 équipes, il est proposé de faire une première phase de Brassages en match aller simple, puis une deuxième avec deux Divisions (une D2 composée des 3 premières équipes de chaque Poule et une D3 composée des 3 dernières équipes de chaque Poule.

POINT SUR LES ENGAGEMENTS EN COUPES

La Commission fait le point sur les engagements en Coupes.

* COUPE DE FRANCE :

25 équipes engagées (+ 3 par rapport à la saison 2023/2024) : AHUN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHAMBON (1) ; CHENERAILLES (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MERINCHAL (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St FIEL (1) ; St SEBASTIEN-AZERABELS (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St VAURY (1).

* COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE :

24 équipes engagées (- 2 par rapport à la saison 2023/2024) : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CLUGNAT (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FLAYAT (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; MERINCHAL (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1).

* COUPE DE FRANCE FEMININE :

1 équipe engagée (identique à la saison 2023/2024) : ES GUERETOISE (1).

* COUPE NOUVELLE AQUITAINE FEMININE :

1 équipe engagée (identique à la saison 2023/2024) : ES GUERETOISE (1).

* COUPE DE LA CREUSE :

50 équipes engagées (+ 1 par rapport à la saison 2023/2024) : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; BUSSIERE-DUNOISE (1) ; CHAMBON (1) ; CHAMPAGNAT (1) ; CHARRON (1) ; CHENERAILLES (1) ; CHENIERS (1) ; CLUGNAT (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; FC GUERET (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MEASNES (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; SARDENT (1) ; SOUMANS (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

Equipes ayant refusé l'engagement : BETETE-ROCHES (1) ; ROYERE DE VASSIERE (1).

Calendrier prévisionnel :

- Premier tour : 26 entrants
- Deuxième tour : 13 qualifiés + 9 entrants
- Troisième tour : 11 qualifiés + 9 entrants

- 8^{èmes} de Finale : 10 qualifiés + 6 entrants

* COUPE JEAN BUSSIERE :

33 équipes engagées (+ 6 par rapport à la saison 2023/2024) : AHUN (2) ; AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BENEVENT-MARSAC (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHAMPAGNAT (2) ; CHENERAILLES (2) ; CLUGNAT (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; FLAYAT (2) ; FURSAC (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; GRAND-BOURG (2) ; ES GUERETOISE (3) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; SARDENT (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St FIEL (2) ; St MAURICE ES (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2).

Equipes ayant refusé l'engagement : LA FORET DU TEMPLE (2) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2) ; VALLIERE (2).

Calendrier prévisionnel :

- Premier tour : 2 entrants
- Deuxième tour : 1 qualifié + 31 entrants
- 8^{èmes} de Finale : 16 qualifiés

* COUPE ANDRE LATERAS :

11 équipes engagées (- 1 par rapport à la saison 2023/2024) : AUBUSSON EF (3) ; AUZANCES (3) ; BENEVENT-MARSAC (3) ; BOURGANEUF (3) ; BOUSSAC (3) ; CHAMBON (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; MERINCHAL (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; St SULPICE LE GUERETOIS (3) ; Ste FEYRE (3).

Calendrier prévisionnel :

- Premier tour : 6 entrants
- ¼ de Finale : 3 qualifiés + 5 entrants

* COUPE GILBERT ANDRIVET :

Calendrier prévisionnel :

- Premier tour : 4 entrants
- Deuxième tour : 2 qualifiés + 30 entrants
- 8^{èmes} de Finale : 16 qualifiés

* COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 11 :

Les équipes souhaitant participer à cette compétition sont priées de faire le nécessaire via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

* COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 8 :

18 équipes engagées : AHUN (1) ; AUZANCES (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOUSSAC (1) ; CHENERAILLES (1) ; CLUGNAT (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1) ; FLAYAT (1) ; FOOT GENERATION 2000 (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (2) ; LUSSAT-CHAMBON (1) ; MERINCHAL (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1).

L'équipe ci-après ne s'est pas encore engagée.

Si elle souhaite participer, la Commission lui rappelle que le nécessaire devra être fait via Footclubs **avant le 15 août prochain.**

Equipe non engagée : ROYERE DE VASSIVIERE (1).

DIVERS

* **TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES 2024/2025 :**

La Commission a étudié les tableaux des montées et descentes seniors garçons et filles de la fin de saison 2024/2025 et les proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

* **CALENDRIERS GENERAUX 2024/2025 :**

La Commission a étudié les calendriers généraux garçons et filles seniors pour la saison 2024/2025 et les proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.